

Image not found or type unknown



terrain constructible bordé par un chemin rural impraticable

Par **jcdeb**, le **07/03/2010** à **11:16**

j'ai acheté un lot de terrains, dont un terrain qui est classé en zone constructible et qui est bordé par un chemin rural, d'une largeur de 3 mètres sur le cadastre, existant sur le terrain, mais non carrossable, inutilisable car envahi par la végétation (herbes, ronces et arbustes). Le terrain ne bénéficie d'aucune servitude.

Que dois-je faire pour pouvoir accéder à mon terrain